



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Céline RABUT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de Dijon métropole
- Avenant n°1 - Approbation - Autorisation de signature**

Par délibération du 24 mars 2022, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) à conclure avec l'État, avec pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle, numérique et économique du territoire métropolitain.

Ce document contractuel a été signé le 7 avril 2022 par le Président de Dijon métropole et par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or et a permis aux acteurs du territoire métropolitain de pouvoir bénéficier de subventions de l'Etat, notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans l'une des trois orientations stratégiques suivantes : transition écologique et énergétique ; cohésion et solidarité ; culture, sport et patrimoine.

Il prévoyait, dans son article premier, une évolution, par voie d'avenant, une fois que Dijon métropole aurait adopté son nouveau projet de territoire.

Ce dernier ayant été approuvé par le Conseil métropolitain de Dijon métropole du 23 mars 2023, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 ci-joint qui enrichit le contenu du contrat initial en rappelant les trois orientations transversales qui renforcent l'équilibre et la solidité du territoire métropolitain pour l'avenir – la Métropole ancrée dans son territoire, la Métropole des transitions, la Métropole de la proximité – et qui sont déclinées en sept axes, et en listant les projets de Dijon métropole et de ses communes membres qui seraient susceptibles de bénéficier en 2023 de subventions de l'État, soit au titre de la DSIL, soit à celui de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), soit enfin à celui du Fonds vert.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à apporter au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire de Dijon métropole, signé le 7 avril 2022, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, avec le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or, représentant l'État, l'avenant n°1 à apporter au CRTE pour le territoire de Dijon métropole, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 20 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN